

Département
de la Vendée
Arrondissement
des Sables d'Olonne
Commune
de Notre Dame de Monts

Date de convocation
28 février 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le 16 MARS 2022 SLO

ID : 085-218501641-20220308-202203023-DE

Délibération du Conseil Municipal du 08 mars 2022 N° 2022.03.023

Objet : Subventions 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie – Espace Culturel Jean MARTINET en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GRONDIN Raoul, Maire.

Présents : GRONDIN Raoul, BAUD Michel, QUEUDEVILLE Danielle, BERTRAND Jimmy, BIDEAU Jean-Philippe, LAMBERT Dominique, AURY Martine, ROUSSEAU-DUMARCET Dominique, AURY Martine, ROUSSEAU-DUMARCET Dominique, SIEGFRIED Audrey, BERTHOMÉ Joël, NAULET Fabrice, DE MONTI de REZÉ Thierry, FIEVRE-SAMAKE Sarah.

Excusés : BARD-MARTINET Élisabeth qui a donné pouvoir à BERTRAND Jimmy
BAUD Arielle qui a donné pouvoir à BAUD Michel
BUTON Claire qui a donné pouvoir à ROUSSEAU-DUMARCET Dominique
SEVA Jocelyne qui a donné pouvoir à GRONDIN Raoul
LAIDIN Daniel qui a donné pouvoir DE MONTI de REZE

Absent : RIVALIN Jacky

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.
Audrey SIEGFRIED a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions municipales faites par la Commission des associations, en date du 1^{er} février 2022.

Jimmy BERTRAND sort pour l'UNC-AFN
Dominique ROUSSEAU-MUMARCET sort pour la Marche Nordique
Jean-Philippe BIDEAU sort pour A Tout Vent
Raoul GRONDIN sort pour l'Amicale des anciens pompiers volontaires

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide d'accorder au titre de l'exercice 2022, les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention
CPNDM (Course Pédestre) (1.100 € / manifestation organisée)	2.200,00 €
Marche Nordique (1.100 € / manifestation organisée)	1.100,00 €
Amicale des Anciens « Club Océan et Marais »	500,00 €
Comité Cycliste Montois (1.100 € / manifestation organisée)	5.500,00 €
Soleil sur les Oyats	350,00 €
Association Jumelage	600,00 €
Les Écureuils des Pays de Monts	2.500,00 €
UNC-AFN	900,00 €
Les Amis d'A Tout Vent	3.300,00 €
Comme un nuage	800,00 €
Le Flip Montois	1.500,00 €
Le Souvenir Français	60,00 €
Société de chasse « La Maraichine »	200,00 €
Amicale des anciens pompiers volontaires	143,00 €

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le **16 MARS 2022** SLO

ID : 085-218501641-20220308-202203023-DE

AFORBAT Vendée (3 élèves)	50,00 € / élève
Subventions aux écoles MFR & CFA	50,00 € / élève
<i>Ecole de la Transition (3 élèves)</i> <i>MFR : Bournezeau (1 élève)</i> <i>MFR : Saint Gilles Croix de Vie (3 élèves)</i> <i>MFR : Saint Michel Mont Mercure (2 élèves)</i>	

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mandater lesdites subventions,
- dit que les crédits seront inscrits lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2022.

Le Maire,
♦ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
♦ Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.

Ont signé : les membres présents.
Pour copie conforme, en mairie,
Le neuf mars deux mille vingt-deux.
Le Maire, Raoul GRONDIN

Signé électroniquement par : Raoul Grondin
Date de signature : 15/03/2022
Qualité : Maire de Notre Dame de Monts

